

**Conseil d'établissement de l'école Charles-Lemoine
Ordre du jour de la réunion du 8 décembre 2025 à 18 h 30**

Présences :

- Maxime Tassé : directeur
- François Baril-Robert : parent, Président
- Delphine Bongiovanni : enseignante
- Catherine Fluet : enseignante
- Noé D. White : parent
- Guillaume Le Lostec : parent
- Sylvain Perron : parent substitut
- Ahlia Mathura : Action-Gardien (membre de la communauté)
- Maxime Denoncourt : psychoéducateur
- Catherine Robillard : Partageons l'Espoir (membre de la communauté)

1. Ouverture (présences et quorum)

Le quorum est atteint, la réunion est officiellement ouverte à 18 h 30.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de François Baril-Robert, appuyé par Sylvain Perron, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption et suivis du procès-verbal du 29 octobre 2025

Sur proposition de Catherine Fluet, appuyée par Delphine Bongiovanni, le procès-verbal de la rencontre du 29 octobre 2025 est adopté à l'unanimité.

4. Nomination d'un membre de la communauté

Sur proposition de Noé D. White, appuyé par Sylvain Perron, Catherine Robillard, directrice des programmes jeunesse et sécurité alimentaire chez Partageons l'Espoir, est élue à l'unanimité membre de la communauté.

5. Les bons coups de la communauté de Charles-Lemoine

- Les enfants apprécient beaucoup les cours de sciences dans le cadre des activités parascolaires. Ils reviennent à la maison en parlant de sciences ;
- La sortie au Salon du livre a également été appréciée par les élèves. Ils ont pu choisir des livres pour leur classe ;
- La semaine de reconnaissance des professionnels a eu lieu au mois de novembre.

6. Période réservée au public

Aucune question du public.

7. Communauté

7.1 Des nouvelles d'Action-Gardien

Ahlia Mathura d'Action-Gardien rappelle l'existence d'Accès Loisirs pour les familles à faible revenu et fait part au conseil des diverses activités liées au temps des Fêtes, dont la campagne de cartes de souhaits destinées aux aînés du quartier, les paniers de Noël, des initiatives en solidarité avec les personnes en situation d'itinérance. Elle rappelle que les bureaux d'Action-gardien seront fermés du 19 décembre au 6 janvier et que les IMF seront en congé.

7.2 Des nouvelles de Partageons l'Espoir

Catherine Robillard présente l'initiative de Partageons l'Espoir pour les personnes en situation d'itinérance. L'organisme fait aussi une levée de fonds pour des boîtes spéciales du temps des Fêtes et explique le nouveau fonctionnement de la banque alimentaire. Catherine Fluet propose d'envoyer l'information aux enseignants. Maxime Tassé dit qu'un message sera envoyé aux parents et aux enseignants.

7.3 Autres nouvelles de la communauté

François Baril-Robert rappelle qu'il a été question d'installer un babillard communautaire à deux endroits dans l'école. M. Tassé confirme que ce sera fait.

8. Vie éducative de l'école

8.1 Modification au code de vie : civisme

La proposition à la modification au code de vie dictée par le ministère de l'Éducation est présentée. Les membres discutent des modifications, notamment celle d'interpeller le personnel par une approche genrée (monsieur, madame). La proposition suivante est faite :

CONSIDÉRANT QUE le 25 août 2025, le ministre de l'Éducation a édicté le Règlement sur les règles de conduite au primaire et au secondaire (ci-après « Règlement ») ;

CONSIDÉRANT QUE ce Règlement prescrit un contenu obligatoire aux règles de conduite visées à l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique prévoit qu'il revient aux conseils d'établissement d'approuver les règles de conduite proposées par le directeur de l'école et élaborées avec la participation des membres du personnel de l'école ;

CONSIDÉRANT QUE le code de vie éducatif est présenté aux élèves lors d'une activité de formation sur le civisme que le directeur de l'école doit organiser annuellement en collaboration avec le personnel de l'école et qu'il est également transmis aux parents de l'élève au début de l'année scolaire ;

Il est proposé, avec réserve, par Laure-Julie Perreault, appuyée par Sylvain Perron, que le Conseil d'établissement modifie les règles de conduite de l'école afin d'y inscrire le contenu suivant :

Les élèves et le personnel de l'école ont le droit d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux,

bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées.

Les élèves ont le devoir de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

Les élèves doivent adopter un comportement empreint de civisme et plus particulièrement, ils doivent :

1° respecter l'autorité du personnel de l'école ainsi que le code de vie de l'école et les règles de fonctionnement de l'école de la classe ;

2° agir et communiquer de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps, et, quel que soit le moyen utilisé ;

3° ne poser aucun acte d'intimidation ou de violence ;

4° vouvoyer le personnel de l'école ;

5° utiliser le titre de « madame » ou de « monsieur » pour s'adresser au personnel de l'école ;

6° respecter la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux ;

7° être assidu et ponctuel en respectant notamment les horaires et les échéanciers applicables ;

8° prendre soin du matériel scolaire ainsi que des infrastructures et des équipements de l'école.

Il est également proposé que les membres du conseil d'établissement écrivent une lettre relativement au caractère non inclusif des termes « monsieur » et « madame ». Sylvain Perron et Laura-Julie Perreault se portent volontaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8.2 Activités parascolaires à l'hiver 2025 (approbation)

L'offre d'activités parascolaires à l'hiver 2025 est présentée. Aux activités prévues à la fin de classes par LCSO, le karaté pour les élèves du 2^e cycle et la 6^e période (découverte de sports et d'activités artistiques) pour les élèves du 3^e cycle bonifient l'offre. Sur proposition de Delphine Bongiovanni, appuyée par Guillaume Le Lostec, l'utilisation des locaux de l'école pour les activités parascolaires est adoptée à l'unanimité.

8.3 Contenus en orientation scolaire et professionnelle (approbation)

La planification des contenus en orientation scolaire et professionnelle pour les élèves du 3^e cycle est présentée. Sur proposition de Noé D. White, appuyé par Delphine Bongiovanni, la planification des contenus en orientation scolaire et professionnelle est adoptée à l'unanimité.

8.4 Synthèse des sorties et activités culturelles, scientifiques ou sportives

Le tableau synthèse des activités et sorties culturelles, scientifiques ou sportives est présenté. La sortie des élèves du 3^e cycle comprend l'annulation d'une journée de classe le 22 mai. Sur proposition de Guillaume Le Lostec, appuyé par Catherine Fluet, les sorties et activités sont approuvées à l'unanimité.

9. Gestion de l'établissement scolaire

9.1 Règlementation 2025-2026 du service de garde (adoption)

Les modifications à la règlementation du service de garde sont présentées. M. François Baril-Robert propose un amendement au point 7 : ***Pour des raisons de sécurité, à moins de circonstances exceptionnelles qui le requièrent, les parents ne sont pas autorisés à circuler dans l'école avec leur enfant après 15 h 05.***

Sur proposition de Noé D. White, appuyé par Sylvain Perron, la règlementation 2025-2026 du service de garde amendée est adoptée à l'unanimité

9.2 Suivis – modification de l'horaire de l'école (informations)

La modification de l'horaire sera bientôt soumise au vote des enseignants. Le dossier devrait être clos d'ici la fin de l'hiver.

9.3 Suivis – Travaux à l'école (informations)

Les travaux devraient se terminer cet hiver. La direction, en collaboration avec le service des ressources matérielles, préparera une nouvelle édition d'un Infos-travaux.

9.4 Suivi du budget 2025-2026 (informations)

La direction présente le budget 2025-2026 à jour.

9.5 Critères de sélection de la direction d'établissement (consultation)

La consultation est remplie en groupe par les membres du Conseil d'établissement. Une fois les réponses complétées, les membres se questionnent sur l'efficacité de ce processus puisque tous les critères de sélection semblent prioritaires. Notamment, les critères 10 et 11 font référence aux mêmes compétences.

9.6 Suivi des inscriptions au volet alternatif 2026-2027 (informations)

Le portrait de l'organisation scolaire du volet alternatif restera le même que cette année. Pour l'instant, 32 élèves ont été acceptés au préscolaire sur une possibilité de 36. Des élèves sur le territoire de l'école Charles-Lemoyne n'ont pas été sélectionnés pour l'instant. Une soixantaine de demandes d'inscription ont été déposées au préscolaire. Pour ce qui est des admissions au primaire, il y aura huit nouveaux élèves.

10. Conseil d'établissement

10.1 Formation obligatoire pour les membres du Conseil d'établissement

La formation est obligatoire pour l'ensemble des nouveaux membres du Conseil d'établissement.

10.2 Attestation de formation obligatoire

Qu'ils soient anciens ou nouveaux, l'ensemble des membres doivent remplir personnellement l'attestation de formation obligatoire.

10.3 Photos scolaires 2026-2027

La direction propose de reconduire le contrat de la compagnie EnfantsClick même si certains désagréments ont été éprouvés dans les étapes de production et de livraison. Ces situations seront abordées afin qu'elles ne se répètent plus.

10.4 Frais de vie (approbation)

CONSIDÉRANT l'importance de reconnaître le travail exceptionnel des membres du personnel de l'école Charles-Lemoyne ;

CONSIDÉRANT la possibilité de dégager des frais de vie au fonds 9 d'un montant équivalant à celui octroyé au budget de l'école.

Il est proposé par Noé D. White, appuyé par Guillaume Le Lostec, que le Conseil d'établissement approuve l'utilisation d'un maximum de 848 \$ de frais de vie au fonds 9 pour la reconnaissance du personnel.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

10.5 Comité de parents du CSSDM

Le représentant, M. Le Lostec, informe les membres parents de deux formations à venir. La prochaine rencontre aura lieu le 16 décembre 2025 en ligne.

10.6 Demande de financement – terrain de soccer

Les membres du conseil d'établissement étudient un projet de financement d'un terrain multisport soutenu par la Fondation du CF Montréal. Après analyse des conditions, les membres ne déposeront pas de demande, mais il pourrait être souhaitable que l'arrondissement le fasse.

11. Affaires diverses

Une soixantaine de parents ont répondu au sondage sur les modalités d'implication dans le but de former un OPP. Les parents ayant répondu désirant s'impliquer dans des activités ponctuelles pour les élèves seront contactés.

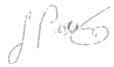
12. Clôture de la réunion

Considérant l'ordre du jour épuisé, la rencontre est terminée.



François Baril-Robert

Président



Laura-Julie Perreault

Secrétaire



Maxime Tassé

Directeur